

ENQUÊTE-FLASH IPCF

50% des comptables-fiscalistes accordent de l'importance à l'empreinte numérique de leur cabinet

En mai 2018, l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés (IPCF) a mené une enquête auprès de ses 6000 membres et stagiaires. 843 d'entre eux ont participé au sondage. L'objectif ? Mesurer l'empreinte digitale d'un comptable(-fiscaliste) ainsi que son évolution. Afin d'y parvenir, l'Institut a intégré dans le sondage deux questions déjà posées en 2013 dans le cadre d'une précédente enquête.

« A l'IPCF, nous partageons ce constat : le net fait partie intégrante de l'exercice de la profession. Il importe, pour nos membres, de comprendre les opportunités et les risques d'internet pour en faire le meilleur usage. », explique Mirjam Vermaut, Présidente de l'IPCF.

Une enquête exclusive (résultats en fin de communiqué)

Frédéric Delrue, Vice-Président de l'IPCF : « En comparant les résultats de notre enquête-flash de 2018 avec ceux de 2013, nous sommes ravis de constater que nos membres sont de plus en plus nombreux à disposer d'un site internet et à être actifs sur les médias sociaux. A l'IPCF, nous sommes veillons à accompagner les comptables(-fiscalistes) face aux enjeux d'internet et des médias sociaux ».

- Site internet : 49% des comptables(-fiscalistes) ayant participé à l'enquête disposent d'un website. Ils étaient 31% en 2013. Cette évolution indique que la transformation digitale est bien amorcée.
- Réseaux sociaux : 36% des participants à l'enquête sont présents sur les réseaux sociaux dans un cadre professionnel pour 17% en 2013. En comparant ces pourcentages, on observe que le canal de marketing « social media » connaît un essor croissant.
- Empreinte numérique : la réputation digitale d'un cabinet comptable est un point d'attention nouveau pour les membres de l'IPCF. Ils sont 50% à y accorder de l'importance. Gageons que ce taux va encore augmenter dans les années à venir.

Contact presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be

**Enquête « Le comptable-fiscaliste et son empreinte numérique »
(843 participants) (FR & FR)**

1. Disposez-vous d'un site internet pour faire connaître votre activité professionnelle ?

oui	49 % (en 2013 : 31 %)
non	51 % (en 2013 : 68 %)
sans avis	0 % (en 2013 : 1 %)

2. Utilisez-vous les réseaux sociaux professionnels (Linkedin, etc.) pour faire connaître vos services ?

oui	36 % (en 2013 : 17 %)
non	58 % (en 2013 : 74 %)
non, mais j'envisage d'avoir recours aux médias sociaux	6 % (en 2013 : 9 %)

3. Accordez-vous de l'importance à la réputation digitale de votre cabinet?

oui	50 %
non	32 %
sans avis	18 %

A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)

Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales.

En Belgique, seules les personnes disposant d'une agrégation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, un comptable salarié peut lui aussi, devenir - sur une base volontaire - membre de l'IPCF.

Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. L'IPCF a également pour mission de veiller au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agrégation légale requise du comptable(-fiscaliste).

L'Institut compte plus de 6.000 membres et stagiaires. www.ipcf.be

Contact presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be